

XIIème COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris, le 12 juin 1996

**DIX ANS D'EVOLUTION DES ENTREPRISES D'ECONOMIE
SOCIALE**

**L'ETAT D'AVANCEMENT DES STATISTIQUES
SUR L'ECONOMIE SOCIALE**

Daniel RAULT

Délégation Interministérielle à
l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale

La présentation des travaux statistiques en cours sur l'économie sociale fait ressentir de façon périodique la distance entre les besoins, tels que les ressentent les acteurs directement concernés, et leur prise en compte qui reste encore trop marginale dans le système statistique public.

Ces besoins sont très variables d'une famille à l'autre.

Ainsi, les unités de grande ou très grande taille représentent une part très importante de l'activité globale des principales familles de la coopération et des mutuelles.

Si pour ces unités les données d'entreprises sont naturellement abondantes, peu de données sont par contre rassemblées sur leur sociétariat. Pour cet aspect spécifique des entreprises de l'économie sociale la prise d'initiative par les fédérations représentatives est un préalable obligé à des investigations statistiques (qui peuvent être conduites sur des données d'origine publique).

Ces difficultés sont encore démultipliées dans le domaine associatif. Les associations, comme les départements ministériels qui suivent leurs activités, ne disposent pas de modalités de repérage suffisamment exhaustives et, surtout, homogènes.

Approche théorique et travaux sectoriels.

Les premiers travaux statistiques menés avec l'appui de l'ADDES ont cherché à rendre compte d'une convergence constatée au plan institutionnel entre les familles coopératives, mutuelles et associations. L'idée était de reprendre une démarche de type « compte satellite », basée sur une approche théorique cohérente et transversale aux diverses composantes du domaine.

A défaut d'un modèle commun préalable, cette approche supposait que les concepts de ce compte satellite soient mis sur pied rapidement pour pérenniser la prise en charge par le système statistique public de cette production statistique originale.

Les conclusions du rapport de Mme Claudine PADIEU (« Statistiques de l'économie sociale, constat et propositions », 1990) ont ensuite fixé des objectifs sectoriels et évalué les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

L'étude menée au niveau européen par EUROSTAT (résultats définitifs à paraître en 1996) a montré que le décalage entre les niveaux d'information disponible sur les coopératives, mutuelles et associations existait sur l'ensemble des pays européens étudiés.

La sectorisation est nécessaire pour permettre des études comparatives. Elle devrait même être assez poussée compte tenu de la très grande diversité des domaines associatifs entre eux.

1000
1000
1000

1000
1000

Deux objectifs fondateurs, le repérage des associations et leur classement.

Mme Claudine PADIEU proposait de mener de front deux approches du domaine de l'économie sociale, "en extension" et "en compréhension".

La première approche impliquait de s'appuyer sur une obligation d'enregistrement suffisamment forte pour obtenir une bonne représentativité du répertoire constitué. Le choix devait se porter naturellement sur Sirene pour le répertoire, sur l'immatriculation des associations recevant un certain niveau de subvention pour l'obligation d'enregistrement.

La seconde approche consistait en l'élaboration et la négociation concertée de typologies adaptées aux associations. Le rapport insistait sur l'importance que revêt une contribution propre des acteurs concernés à ce travail.

En l'absence d'une reprise de ces travaux dans le cadre du programme statistique officiel, les moyens attribués sont restés modestes.

En concertation avec la Délégation à l'Economie Sociale, l'INSEE a installé un pôle de compétence "économie sociale" (PCES) dans sa Direction régionale d'Auvergne (Pôle actuellement dirigé par M. Claude POULAIN).

Les moyens disponibles ont été consacrés en premier lieu à l'amélioration du fichier Sirene sur les associations, sans qu'il puisse être question d'une adaptation complète du répertoire : cet objectif demandera des moyens considérables (il y a 270 000 associations enregistrées, dont 120 000 employeurs).

A l'heure actuelle le répertoire fournit une idée des ordres de grandeur concernant le poids des associations mais avec une marge d'erreur qui demeure inconnue. Il n'est pas encore possible, par exemple, d'analyser clairement le contenu exact des 1 300 000 "emplois" répertoriés sur l'ensemble des associations présentes au fichier.

Dans un deuxième temps le PCES a préparé une enquête sur les associations dont l'objet était de produire une méthode d'adaptation du fichier Sirene au monde associatif et constituer une base de sondage pertinente.

Si le fichier Sirene "couvre" une partie importante des associations, il n'est pas complètement adapté au suivi des associations ; basé sur la distinction d'un niveau entreprise et d'un niveau établissement, il ne rend pas compte, a priori, des structures fédératives.

L'enquête préparée en 1995 par le PCES n'a pu être lancée en 1996 compte tenu des moyens budgétaires disponibles.

1234

5678

9012

L'INSEE vient de recevoir une mission du Premier Ministre en vue de la mise en place d'un dispositif permanent d'observation des associations.

Les éléments accumulés par le PCES pour la préparation de l'enquête qui avait été envisagée ont pu être actualisés dès que l'INSEE a eu connaissance du travail demandé.

La perspective d'un dispositif statistique propre aux associations, qui était restée hors de portée compte tenu des moyens disponibles, avait déjà été envisagée par le PCES. Elle avait été évoquée lors du colloque de l'ADDES de juin 1995.

Dans cette hypothèse, le PCES jugeait qu'un effort important devait être consacré à la précision des concepts utilisés. Il constatait que les études existantes ne traitent que partiellement l'hétérogénéité des acteurs relevant du cadre statutaire offert par la loi de 1901 et indiquait également que les typologies à venir devraient faciliter l'analyse socio-économique des associations.

La Mission mise en place à la demande du Premier Ministre est animée, sous la présidence de M. Guy NEYRET, Inspecteur Général de l'INSEE, par M. Jean Marie NIVLET, rapporteur général de la Mission, M. Claude POULAIN, chargé à l'INSEE du Pôle de compétence national sur l'Economie sociale, et M. Daniel RAULT, conseiller technique à la DIISES.

Un comité de pilotage sera associé à la mission. De nombreux contacts préliminaires ont été pris ; le CNVA ayant été installé, le Comité de pilotage pourra se réunir début juillet.